

SCPI PIERREVENUS

NOTICE

Dénomination sociale : PIERREVENUS

Forme de la Société : Société Civile de Placement Immobilier

Cette société est régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, par les dispositions qui lui sont applicables figurant dans le Code Monétaire et Financier, le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, tous les textes subséquents, et par les statuts.

Date de création : 28 octobre 1988

Durée statutaire : cinquante ans

Date d'expiration : 28 octobre 2038

Montant du capital social nominal : 88 387 488€ effectif au 31 décembre 2016

Siège social : 13, avenue Lebrun à Antony Cedex 92188

Numéro RCS Nanterre : 348.480.849

Numéro Siret : 348.480.849.000.36

Objet social :

- L'acquisition directe ou indirecte y compris en l'état futur d'achèvement et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif.
- L'acquisition et la gestion d'immeubles qu'elle fait construire exclusivement en vue de leur location.

Responsabilité des associés :

Conformément à l'article L214-89 du Code Monétaire et Financier et par dérogation à l'article 1857 du Code Civil, la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est engagée en fonction de sa part dans le capital et est limitée à une fois la fraction dudit capital qu'il possède.

Nouveau prix de souscription à compter du 01/07/2017

Publication BALO du 23 juin 2017

Prix d'émission :

	Souscriptions inférieures à 100 000€	Souscriptions supérieures à 100 000€
♦ Valeur nominale	153,00€	153,00€
♦ Prime d'émission	97,00€	97,00€
♦ Commission de souscription de 6% HT soit 7,20% TTC	18,00€	-
♦ Prix de souscription	268,00€	250,00€

Commission de souscription :

Conformément à l'article 17 point 3 des statuts, la société de gestion perçoit une commission de souscription comportant deux parties :

- ♦ d'une part, une commission réglée par le souscripteur en supplément de son prix de souscription et ce uniquement pour les souscriptions inférieures à 100 000€ de 6% HT (à majorer du taux de TVA en vigueur) du montant, prime d'émission incluse
- ♦ et d'autre part, une commission destinée à couvrir les frais de recherche d'étude et de réalisation des investissements de 3% HT (à majorer du taux de TVA en vigueur) prélevée sur la prime d'émission, étant précisé que cette commission ne sera due sur les investissements réalisés qu'en cas d'excédent de la collecte nette depuis le 1^{er} janvier 2000 sur la masse des investissements HD/HT réalisés depuis cette même date.

Modalités de règlement :

Le règlement s'effectue à l'ordre de la SCPI PIERREVENUS au moment de la souscription et pour la totalité du prix d'émission.

- ♦ soit 268,00€ x nombre de parts souscrites pour un montant inférieur à 100 000€.
- ♦ ou 250,00€ x nombre de parts souscrites pour un montant supérieur à 100 000€.

Les parts souscrites en numéraire sont libérées intégralement lors de la souscription de leur montant nominal et de la totalité de la prime d'émission. Le règlement s'effectue soit par virement bancaire, soit par chèque libellé à l'ordre de la SCPI PIERREVENUS.

Les parts souscrites à l'aide d'un financement à crédit ne seront validées qu'après encaissement des fonds correspondant à la totalité du prix de souscription.

Le bulletin de souscription doit être retourné à la Société de Gestion accompagné des fonds correspondants. A réception, cette dernière accusera réception par lettre simple avec remise au souscripteur d'une copie du présent bulletin dûment renseigné sur les dates d'enregistrement et de jouissance des parts souscrites.

Date de jouissance :

Le premier jour du trimestre civil qui suit la souscription et son règlement.

Minimum de souscription : 1 part

La note d'information est disponible au siège social de Foncia Pierre Gestion au 13 avenue Lebrun à Antony (92188) cedex, elle est également disponible sur notre site internet : pierre-gestion.foncia.com et elle peut être transmise par courrier ou par mail à toute personne qui en ferait la demande. Elle a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n° 08-16 en date du 7 octobre 2008.